

Depuis le début du dépistage des lésions précancéreuses par frottis dans les années 80, le nombre de cancers du col de l'utérus a diminué de moitié. C'est bien. Mais avec les armes actuelles, on pourrait faire encore beaucoup mieux...



## INTERVIEW du Pr Jean GONDRIY

gynécologue-obstétricien à Amiens, président de la SFCPCV\*, coordinateur national de l'enseignement du diplôme de colposcopie

# Cancer du col de l'utérus ON PEUT ENCORE MIEUX FAIRE!

### Top Santé Quelle est la performance des frottis?

**Pr Jean Gondry.** Ils repèrent bien les lésions précancéreuses, donc diminuent bien le risque de cancer, mais à condition d'être effectués régulièrement. En témoignent les données de la Finlande : ce pays, où près de 90 % des femmes de plus de 30 ans réalisent un dépistage tous les cinq ans, affiche le plus bas taux de cancer invasif du col de l'utérus. En France, où près d'une femme sur deux (entre 45 et 55 %) ne fait pas pratiquer un frottis tous les trois ans, la prévention est moins efficace. De plus, si on étudie l'histoire des patientes ayant un cancer invasif du col utérin, on en retrouve 25 % ayant eu un frottis jugé sans anomalie dans les trois ans précédents. La sensibilité du frottis n'est donc pas parfaite mais reste un moyen de dépistage qui sauve des vies.

### Quelles sont leurs limites?

**Pr J.G.** La principale limite est le fait que trop de femmes passent à côté... Intervient ensuite le degré de qualité des frottis. Pour que le résultat soit le plus fiable possible, il faut que le prélèvement soit effectué correctement par le médecin (ou la sage-femme), puis bien interprété par le pathologiste au microscope. C'est bien sûr le plus souvent le cas, mais ceci ne peut être garanti à 100 %. Raison de plus pour faire régulièrement des frottis ! Il faut enfin que les bonnes décisions soient prises en cas de problème. Après un frottis positif, l'examen au microscope du col (colposcopie) est indispensable. Seules les lésions de haut grade justifient une conisation (on rabote une collerette du col). La mise en évidence d'une lésion de bas grade ne nécessite pas d'intervention, seulement une surveillance.



**Le cancer du col de l'utérus est principalement provoqué par des virus, les papillomavirus humains (HPV) qui peuvent causer des lésions dans le col de l'utérus. Ces lésions évoluent parfois en cancer.**

Or on sait que trop de femmes subissent une conisation non nécessaire. Un « surtraitement » qui peut comporter des inconvénients (augmentation du risque de prématurité en cas de grossesse ultérieure).

### Le test HPV ne fait-il pas mieux que les frottis?

**Pr J.G.** Comme le cancer du col de l'utérus est causé par un virus HPV (de la famille des papillomavirus) dans 99 % des cas, il est logique de rechercher sa présence sur le col. En sachant que si la plupart des femmes y sont confrontées au début de la vie sexuelle, elles l'éliminent naturellement dans 80 % des cas avant l'âge de 30 ans. S'il n'y en a pas, on est sûr qu'il n'y a pas de cancer. La valeur prédictive négative de ce test est donc excellente. Mais quand il est positif (présence d'HPV), la situation est plus

compliquée. C'est pourquoi on ne le conseille actuellement pas à la place du frottis.

### Un test HPV positif n'indique pas toujours un cancer?

**Pr J.G.** Non. D'autres examens sont nécessaires pour le savoir : une colposcopie (examen du col au microscope) et, s'il y a des anomalies, une biopsie. Si une lésion est mise en évidence, un traitement est bien sûr effectué (conisation, chirurgie...). Mais si aucune lésion n'est trouvée, la femme doit quand même être surveillée tous les ans (frottis), avec tout ce que cela comporte comme inquiétude. Comment j'ai attrapé ce virus? Qui me l'a transmis? Vais-je développer un cancer un jour? Ces questions qui se posent inévitablement nécessitent un accompagnement. Et le suivi de ces femmes pendant des années n'est pas simple. Voilà pourquoi, aujourd'hui, on conseille aux médecins de ne demander un test HPV qu'en cas de frottis suspect. Il est alors remboursé. S'il est réalisé à l'occasion d'un dépistage primaire, il reste à la charge de la femme.

### Proposer l'autotest vaginal ne serait-il pas plus simple?

**Pr J.G.** Il existe en effet un autotest pour dépister l'HPV : la femme recueille elle-même des sécrétions vaginales avec un petit bâtonnet et l'envoi au laboratoire. Celui-ci

la tiendra informée. C'est simple à réaliser, et le résultat est fiable. La femme est évidemment prévenue qu'elle doit consulter un médecin. Actuellement, ces autotests sont proposés uniquement dans le cadre d'études pour évaluer l'adhésion des femmes qui ne font pas de frottis. L'intérêt est de les ramener vers un acte de dépistage.

### Le frottis correspond au dépistage, mais la prévention, c'est le vaccin?

**Pr J.G.** Oui, les deux se complètent. Mais cette protection stagne en France, malgré la bonne tolérance du vaccin. En évitant une infection par les HPV les plus fréquemment en cause dans ce cancer, le vaccin permet pourtant d'éviter des lésions précancéreuses qui touchent des femmes jeunes (qu'on peut traiter mais pas toujours sans inconvénient). Et qui, si elles ne sont pas dépistées et traitées, peuvent donner un cancer des années plus tard. L'arrivée d'un vaccin encore plus large (avec neuf types d'HPV, contre deux ou quatre actuellement) devrait améliorer encore la protection (un taux de 92 % est annoncé) et reléguer le cancer du col de l'utérus au rang des maladies du passé. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LE DR DOMINIQUE PIERRAT

\*Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale.

### Pour aller plus loin

- Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV) : [www.societe-colposcopie.com](http://www.societe-colposcopie.com).
  - Collège national des gynécologues-obstétriciens français (CNGOF).
  - Fédération des collèges de gynécologie médicale (FCGM).
  - Société française de gynécologie (SFG).
- Ces quatre sociétés disposent de la liste des praticiens répondant à la charte qualité définie par les experts pour effectuer l'examen colposcopique dans de bonnes conditions et les conisations (rabortage d'une collerette du col utérin nécessaire quand on découvre une lésion précancéreuse à risque d'évolution).

## LE FROTTIS DE DÉPISTAGE

Le frottis cervico-utérin permet de détecter des lésions cancéreuses, ou précancéreuses avant qu'elles n'évoluent en cancer du col de l'utérus.

### POUR QUI ?



### QUAND ?



### COMMENT ?

#### Prendre rendez-vous



avec :

UN GYNÉCOLOGUE  
OU  
UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE  
OU  
UNE SAGE-FEMME



ou dans un centre réalisant le frottis :

UN CENTRE DE SANTÉ  
OU  
UN CENTRE DE PLANIFICATION FAMILIALE  
OU  
UN LABORATOIRE D'ANALYSE

Grâce au frottis, le cancer du col de l'utérus peut être évité dans



9 cas sur 10